Image not found or type unknown

Nationalité française pour algérien né avant 1963

Par **Alfonce**, le **22/07/2016** à **09:57**

Bonjour,
j'ai lu sur un journal "Africa"qu'il était question en ce moment à l'Assemblée d'accorder la nationalité française aux algériens nés avant 1963 en Algérie qui en feraient la demande.
Avez-vous plus d'informations svp? Où doit-on s'adresser et quels papiers fournir?

Par **youris**, le **22/07/2016** à **10:10**

bonjour,
ce genre de fausse rumeur revient régulièrement.
si cela était vrai, cela signifierait qu'il n'y aurait plus d'algériens en algérie mais que des français, car les enfants de ces algériens restant français auraient la nationalité française par filiation et pourquoi raison l'algérie serait devenue indépendante si tous ses habitants peuvent rester français.
et je pense, qu'au vu de la situation que connait actuellement la france, que le parlement discute plus de restreindre les titres de séjour et l'attribution de la nationalité pour les étrangers que le contraire.
dans le cas de l'algérie, les français de droit commun ont conservé la nationalité française, les français de droit local ont perdu la nationalité française à l'indépendance de l'algérie, ils pouvaient faire une demande recognitive de reconnaissance de nationalité française en 1962 et 1967 mais peu l'on fait car la majorité des algériens voulaient la nationalité algérienne pour laquelle ils s'étaient battus pendant plusieurs années.
renseignez-vous dans un consulat de france.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés